

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 3 juillet 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 3 juillet 2018 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Judith Leblond
Marie-Pierre Lamontagne

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Patrick Lachance
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2018.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Acceptation pour l'ajout d'un nouveau logement admissible au Programme de supplément de loyer en santé mentale offert à l'Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin.
 - 4.2 Autorisation pour procéder à l'annulation d'un compte à recevoir - Cour municipale de la MRC de Bellechasse.
 - 4.3 Adjudication du contrat pour la réfection d'une partie de la toiture du bâtiment d'accueil du Mont-Orignal.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Avis de motion - Règlement ayant pour objet des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Jacques et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 795 330 \$ amorti sur une période de (20) vingt ans.
 - 5.2 Dépôt du projet de règlement numéro 180-2018 ayant pour objet des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Jacques et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 795 330 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans.
 - 5.3 Autorisation signataires - Lettre d'entente avec le SCFP Section locale 2903 concernant l'embauche de M. Eric Brochu, mécanicien-opérateur.
 - 5.4 Adjudication du contrat pour la fourniture et la livraison d'abrasif de déglacage - Saison 2018-2019.
 - 5.5 Résolution pour une demande de raccordement de la traverse de piétons située face au 207, 2^e Avenue.
 - 5.6 Adjudication du contrat pour services professionnels d'ingénierie pour la surveillance de chantier pour le remplacement de deux (2) ponceaux dans le

rang du Mont-Original dans le cadre du programme PAV, Volet RIRL.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'année 2017 selon les exigences de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.
- 6.2 Appui à Alliance pour la gestion du myriophylle pour demander au gouvernement de réserver en toute urgence une part de ce 8 M\$ pour mettre sur pied un programme national de gestion du myriophylle.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Adjudication de contrat - Entretien du système de réfrigération à l'aréna municipal pour la saison 2018-2019.
- 7.2 Autorisation de signature - Contrats pour l'engagement des coordonnateurs et animateurs pour le camp musical et culturel présenté dans le cadre du camp de jour.
- 7.3 Autorisation de signature de baux et de protocoles dans le cadre des activités se déroulant au Centre des arts et de la culture.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

- 8.1 Motion de remerciements - M. Ernst Perdriel, artiste.

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

- a) Participation à la journée régionale de golf des Chevaliers de Colomb conseil 2988 le vendredi 27 juillet 2018 au club de golf de Lac-Etchemin.
- b) Festival d'Elégance - 26^e Edition le dimanche 8 juillet 2018 à l'Eco-Parc des Etchemins

11.2

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance».

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2018**

159-07-2018

Considérant que copies du procès-verbal de la séance du 5 juin 2018 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET
RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

160-07-2018

4.1

**ACCEPTATION POUR L'AJOUT D'UN NOUVEAU LOGEMENT
ADMISSIBLE AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT DE LOYER EN SANTÉ
MENTALE OFFERT À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAC-
ETCHEMIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

QUE le maire Camil Turmel et le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, soient et sont autorisés à signer tous documents devant donner suite et effet à une entente de gestion entre la SHQ, la Municipalité de Lac-Etchemin et l'Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin pour un (1) logement supplémentaire admissible au PSL Santé mentale;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin donne son autorisation pour l'ajout d'un (1) nouveau logement admissible au programme de supplément de loyer en santé mentale offert par la Société d'habitation du Québec (SHQ) à l'Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin qui aura à gérer les suppléments au loyer attribués à l'entente et s'engage à assumer 10 % des coûts du programme afférent.

Adoptée à l'unanimité.

161-07-2018

4.2

**AUTORISATION POUR PROCÉDER À L'ANNULATION D'UN COMPTE À
RECEVOIR - COUR MUNICIPALE DE LA MRC DE BELLECHASSE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder à l'annulation du compte à recevoir suivant devenu irrécupérable :

- Cour municipale de la MRC de Bellechasse - Technologie Concept Avangarde inc. (infraction au règlement de zonage et démarche de récupération rendue impossible) au montant de 1 400 \$ (constat d'infraction initial émis de 2 000 \$ en date du 1^{er} mai 2013).

Adoptée à l'unanimité.

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA TOITURE DU BÂTIMENT D'ACCUEIL DU MONT-ORIGINAL

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres par invitation, auprès de neuf (9) soumissionnaires pour la réfection d'une partie de la toiture du bâtiment du Mont-Original;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 26 juin 2018;

Considérant que cinq (5) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, la directrice des services administratifs a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES INCLUSES)
Construction Fillion et Fortier inc. Lac-Etchemin	7 703,33 \$
Entreprises Danco Construction 2010 inc. Lac-Etchemin	8 795,59 \$
9076-0372 Québec inc. (Constructions Marc Rancourt) Lac-Etchemin	9 169,26 \$
Charles Pouliot Construction inc. Lac-Etchemin	11 037,60 \$
Les Constructions Claude Gagné et Fred inc. Lac-Etchemin	13 222,12 \$

Considérant que la firme "Construction Fillion et Fortier inc." a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présenté;

Considérant que la directrice des services administratifs recommande l'adjudication, pour la réalisation des travaux, à la firme "Construction Fillion et Fortier inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confie à la firme "Construction Fillion et Fortier inc.", la réfection d'une partie de la toiture du bâtiment d'accueil du Mont-Original, conformément aux spécifications décrites au devis et au bordereau de soumission, au montant de 7 703,33 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

5.1 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA RUE JACQUES ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 795 330 \$ AMORTI SUR UNE PÉRIODE DE (20) VINGT ANS**

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Guyda Deblois, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors de la présente séance de ce conseil, le dépôt d'un projet de règlement ayant pour objet des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Jacques

et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 795 330 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans

Guyda Deblois, conseiller

163-07-2018
5.2

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 180-2018 AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA RUE JACQUES ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 795 330 \$ AMORTI SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 180-2018 en date du 3 juillet 2018;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 180-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

De confirmer le dépôt du projet de règlement numéro 180-2018 ayant pour objet des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Jacques et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 795 330 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans.

Adoptée à l'unanimité.

164-07-2018
5.3

AUTORISATION SIGNATAIRES - LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SCFP SECTION LOCALE 2903 CONCERNANT L'EMBAUCHE DE M. ERIC BROCHU, MÉCANICIEN-OPÉRATEUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin paraphe l'entente à intervenir avec le SCFP section locale 2903 concernant l'embauche de M. Eric Brochu à titre de mécanicien-opérateur;

QUE le maire, M. Camil Turmel et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault soient autorisés à signer la lettre d'entente à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

165-07-2018
5.4

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ABRASIF DE DÉGLAÇAGE - SAISON 2018-2019

Considérant que la municipalité a procédé par voie d'invitation auprès de trois (3) fournisseurs de la région concernant la fourniture et la livraison d'abrasif de déglacage AB-10 (pierre concassée lavée) pour la saison 2018-2019;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture de ladite soumission le jeudi 28 juin 2018;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission, à savoir :

Compagnie	Prix (redevance carrières et sablières et taxes incluses)
Pavages Abénakis ltée Saint-Georges	17,43 \$/tonne

Considérant que la directrice des services administratifs recommande l'adjudication du contrat pour la fourniture et la livraison d'abrasif de déglçage AB-10 (pierre concassée lavée), au soumissionnaire conforme soit la firme "Pavages Abénakis ltée";

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confie à la firme "Pavages Abénakis ltée" le contrat pour la fourniture et la livraison de +/- 2 000 tonnes d'abrasif de déglçage AB-10 au prix de 17,43 \$/tonne, redevance carrières et sablières et taxes incluses, conformément aux spécifications décrites au bordereau de soumission.

Adoptée à l'unanimité.

166-07-2018
5.5

RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT DE LA TRAVERSE DE PIÉTONS SITUÉE FACE AU 207, 2^E AVENUE

Considérant que des essais ont été tenté afin d'alimenter ladite traverse de piétons par un panneau solaire et que celui-ci n'est pas assez exposé au soleil pour qu'il fonctionne adéquatement;

Considérant que l'électricien Jacob Daigle de la compagnie Gestion Jacob et Valentin inc. a procédé à l'installation des équipements afin que ladite traverse puisse être connectée au réseau électrique d'Hydro-Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la municipalité autorise le raccordement de la traverse de piétons et d'en assumer les frais d'électricité;

QUE la municipalité autorise le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement à faire une demande de branchement au réseau d'Hydro-Québec et à voir à l'installation dont le coût sera défrayé à même le budget 2018.

Adoptée à l'unanimité.

167-07-2018
5.6

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LE REMPLACEMENT DE DEUX (2) PONCEAUX DANS LE RANG DU MONT-ORIGINAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME PAV, VOLET RIRL

Considérant que la municipalité a fait une demande d'aide gouvernementale dans le Programme d'aide à la voirie locale (PAV), volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) pour le remplacement de deux (2) ponceaux dans le rang du Mont-Original et qu'il est nécessaire d'avoir des plans et devis afin d'aller en appel d'offres;

Considérant que la firme WSP Canada inc. a été approchée, étant donné que c'est elle qui avait monté les plans et devis desdits ponceaux, et a déposé une offre de service pour leurs honoraires professionnels qui s'élève à environ 12 240 \$ (plus les taxes applicables) pour ces services. Les services inclus dans l'offre sont la surveillance de bureau et de chantier (à l'heure) des travaux jusqu'à l'acceptation finale de ceux-ci;

Considérant que ce montant sera payé à 75% par le programme;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le conseil confie à la firme «WSP Canada inc.» la surveillance des travaux pour le remplacement de deux (2) ponceaux dans le rang du Mont-Original pour un montant d'environ de 12 240 \$ (plus les taxes applicables), qui sera payé à 75% par le programme et le 25% restant sera payé par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

168-07-2018
6.1

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'ANNÉE 2017 SELON LES EXIGENCES DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Considérant que les membres du conseil ont tous pris connaissance du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'année 2017;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a confirmé que le formulaire est complet et conforme en date du 11 juin 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE le conseil confirme, par la présente résolution, le dépôt par le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Lac-Etchemin portant sur les résultats obtenus pour l'année 2017 en date du 13 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité.

169-07-2018
6.2

APPUI À ALLIANCE POUR LA GESTION DU MYRIOPHYLLE POUR DEMANDER AU GOUVERNEMENT DE RÉSERVER EN TOUTE URGENCE UNE PART DE CE 8 M\$ POUR METTRE SUR PIED UN PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DU MYRIOPHYLLE

Considérant que le myriophylle à épi est une plante exotique envahissante d'apparence inoffensive qui se caractérise par une vitesse de croissance effrénée;

Considérant qu'à ce jour le myriophylle a envahi plus de 188 lacs et de nombreuses rivières du Québec ainsi que le fleuve Saint-Laurent;

Considérant que le myriophylle à épi nuit à la baignade, à la navigation, à la pêche sportive et a parfois même un effet sur la valeur des propriétés riveraines et qu'elle a un impact économique majeur sur la réputation de beauté et de qualité des lacs et cours d'eau du Québec;

Considérant que lors du dernier budget, le gouvernement a annoncé 8 millions \$ pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes;

Considérant que le gouvernement du Québec doit prendre ses responsabilités dans cette lutte et aider les centaines de bénévoles, d'associations et d'organismes qui agissent pour maintenir la qualité des lacs et cours d'eau du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

DE demander au gouvernement de réserver en toute urgence une part de ce 8 M\$ pour mettre sur pied un programme national de gestion du myriophylle et s'assure de maintenir annuellement l'enveloppe budgétaire pour lutter contre cette plante envahissante.

Adoptée à l'unanimité.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

170-07-2018
7.1 **ADJUDICATION DE CONTRAT - ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION À L'ARÉNA MUNICIPAL POUR LA SAISON 2018-2019**

Considérant que la Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation pour la fourniture du service d'entretien du système frigorifique de l'aréna municipal en 2015;

Considérant que la firme Cimco Réfrigération avait obtenu le contrat pour une période de 5 ans mais renouvelable à chaque année;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accorde à la firme Cimco Réfrigération, le contrat de service pour l'entretien du système frigorifique de l'aréna municipal, pour une période d'un an (saison 2018-2019), selon les prix et les conditions mentionnés dans l'offre reçue, soit 5 395 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

171-07-2018
7.2 **AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRATS POUR L'ENGAGEMENT DES COORDONNATEURS ET ANIMATEURS POUR LE CAMP MUSICAL ET CULTUREL PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DU CAMP DE JOUR**

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin désire offrir un camp musical et culturel pour les jeunes à Lac-Etchemin;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Emond, à signer les contrats à intervenir entre Mmes Anne-Michèle Lefebvre, Catherine Therrien, Isabelle Joubert et Rose Lebeau-Sabourin ainsi que MM. Charles-Étienne Palud, Jean-Gabriel Couture et Alain Auger et la municipalité;

QUE le Conseil municipal verse les sommes selon les modalités prévues à la prévision de dépenses pour la tenue du camp musical et culturel et celles inscrites dans chacun des contrats.

Adoptée à l'unanimité.

172-07-2018
7.3 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE BAUX ET DE PROTOCOLES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS SE DÉROULANT AU CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE**

Considérant que le directeur des loisirs, culture et vie communautaire est responsable de la gestion du Centre des arts et de la culture pour la Municipalité de Lac-Etchemin;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU:

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme par la présente, d'autoriser M. Jude Émond, à signer les contrats et baux au nom de la municipalité, à intervenir entre tous les utilisateurs lors d'une location.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 **MOTION DE REMERCIEMENTS - M. ERNST PERDRIEL, ARTISTE**

Monsieur le conseiller Sébastien Ouellet présente une motion de remerciements dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal, en faveur de M. Ernst Perdriel, pour le remercier pour le don d'une œuvre exceptionnelle «Gravir les échelons» réalisée dans le cadre du Symposium Arts et Rives de 2016 avec la collaboration des participants du symposium. L'œuvre sera ajoutée à la collection de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Camil Turmel
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

173-07-2018
9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et des déboursés directs pour juin 2018 pour la somme de 413 375,11 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 119 210,67 \$ et déboursés directs 294 164,44 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

14 juin 2018

Lettre de remerciements adressée à M. Jude Émond, de la part de M. Nicolas Nadeau, conseiller en organisation de collectes chez Héma-Québec ainsi que de son équipe pour tout le support offert pour l'organisation de la récente collecte de sang qui a permis d'accueillir 80 donateurs et ce, bien au-delà des objectifs. « *C'est grâce à la contribution de gens et d'organisations aussi engagées, que nous nous sommes assurés une réserve collective suffisante, au grand soulagement des receveurs!* »

26 juin 2018

Lettre du directeur par intérim de la Société d'habitation du Québec, M. Roger Ménard, qui informe la municipalité qu'elle est autorisée à poursuivre les travaux concernant le projet de regroupement d'offices d'habitation qui a été soumis à la Société. Le regroupement des six offices d'habitation de la Municipalité régionale de comté des Etchemins contribuera à l'optimisation de la gestion du logement social sur le territoire et permettra d'améliorer les services offerts aux locataires. La SHQ continuera à supporter la municipalité dans la préparation des divers documents pour mener à terme le projet.

Remerciements pour l'implication dans la démarche de réorganisation du réseau d'offices d'habitation ce qui contribue à faciliter l'accès à une offre de logements plus large et mieux adaptée aux besoins des concitoyens.

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

SOUSCRIPTION, COMMANDITES ET/OU SUBVENTIONS DIVERSES :

174-07-2018
11.1-a)

PARTICIPATION À LA JOURNÉE RÉGIONALE DE GOLF DES CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 2988 LE VENDREDI 27 JUILLET 2018 AU CLUB DE GOLF DE LAC-ETCHEMIN

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de trois (3) billets au coût de pour une participation au golf/souper (27 juillet 2018) à titre de contribution financière pour cette activité bénéfice au profit des familles défavorisées de la région.

Adoptée à l'unanimité.

175-07-2018
11.1-b)

FESTIVAL D'ÉLÉGANCE - 26^E ÉDITION LE DIMANCHE 8 JUILLET 2018 A L'ÉCO-PARC DES ETCHEMINS

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 500 \$ à l'organisation de la 26^e édition du Festival d'Élégance sur présentation de la programmation 2018. Le festival doit être tenu selon la date proposée.

Adoptée à l'unanimité.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

ASSISTANT-GREFFIER